

## JOURNAL

D E

## FRANCFORT

AVEC PRIVILÈGE DE SA MAJESTÉ IMPÉRIALE.

DU MARDI, 12 SEPTEMBRE 1797.

*De Semlin, le 26 Août.*

Les préparatifs de guerre que fait dans ce moment la Porte sont trop considérables pour ne pas avoir un autre but que la réduction des rebelles. Toutes les places de la Bosnie et de la Servie sont mises dans le meilleur état de défense et pourvues de munitions de toute espèce; des corps nombreux de troupes se rassemblent dans la Bosnie et la Bulgarie. Comme la meilleure intelligence continue de régner entre l'Autriche et la Porte, l'on n'a nullement sujet de craindre que ces préparatifs soient dirigés contre nous.

*De Strasbourg, le 9 Septembre.*

La poste de Paris est arrivée hier; mais elle n'a apporté ni lettres ni journaux. Le courrier doit avoir dit qu'à son départ de Paris, le 5 à 3 heures du soir, les deux conseils et le Directoire étoient réunis dans un même local et qu'un grand nombre de personnes avoient été arrêtées.

Suivant une de nos gazettes, on a déjà lancé le décret d'accusation contre les députés arrêtés; l'on nomme entre autres, Pichegru, Dumolard, Thibaut, Vaublanc, Willot, Aubri, Rovere, Henri-Larivière, Boissy-d'Anglas, Lemerer, Aimé, Merlan, Maillard, Vauvillier, Mathieu, Dumas, Murinais, Gilbert-Desmottiers. Du reste, l'on assure que la tranquillité continue de régner à Paris; que les citoyens restent tranquilles dans leurs maisons, attendant le résultat de l'événement. Les barrières de Paris sont toujours fermées, et toutes les lettres qui partent doivent avoir le timbre du Directoire.

L'on vient de publier une nouvelle procla-

mation du Directoire, qu'un second courrier a apportée de Paris. Voici cette pièce :

*Le Directoire exécutif aux François.**Du 18 Fructidor, an 5 de la République française, une & indivisible.*

Citoyens! Le Directoire exécutif place sous vos yeux quelques pièces relatives à la conspiration royaliste. Ces écrits, d'une authenticité incontestable, racontent les complots, nomment les conspirateurs et développent le fil des trahisons. Ces textes sont trop positifs pour avoir besoin de commentaires. Il suffit au Directoire de vous retracer en peu de mots les évènements auxquels ces écrits se rattachent.

Il est des faits si éclatans qu'aucune imposture ne peut parvenir à les déguiser aux yeux des peuples: telle est la conspiration de Vendémiaire. Envain des tribunaux qui d'abord n'en contestoient pas l'existence, ont osé déclarer depuis qu'il n'y avoit point eu de révolte ou de sédition; le royalisme lui-même a rougi de ce mensonge. Toutes les circonstances de cet évènement en avoient trop sensiblement proclamé le but, la nature, les caractères; et l'opinion de l'Europe eût encore été invariablement décidée à cet égard, quand même on n'eût pas découvert, dans la correspondance de Lemaître, dans les papiers de l'émigré Gelin, les preuves convaincantes et palpables des relations que les principaux agitateurs, meneurs et libellistes de Vendémiaire, entretenoient avec les royalistes du dehors. Cependant une importante circonstance de cette époque nous a été longtems cachée; et nous remplissons, en vous la dévoilant, un devoir pénible, puisqu'il s'agit de vous dénoncer un traître dans un homme qui avoit quelquefois conduit vos

défenseurs à la victoire. Tandis qu'on tramait à Paris la dissolution de la convention nationale, et que des factieux cherchoient à s'emparer de l'autorité suprême; au Rhin, Pichegru recevait les propositions de Condé, et y répondoit par des plans d'invasion et de royauté. Si le drapeau blanc n'a pas été arboré dans le camp françois; si le Rhin n'a point été repassé avec l'armée ennemie; si vos places fortes n'ont pas été livrées et gardées au nom du Roi par les troupes impériales; si Pichegru n'a point marché sur Paris; s'il n'y est point venu en quatorze jours; citoyens, il est horrible de vous l'annoncer, c'est Condé qui s'est refusé à l'exécution de ce projet de Pichegru: mais non, ce projet n'eût été qu'entrepris; jamais les braves soldats que le général ose insulter, n'eussent permis qu'il fût consommé; ils ne savent qu'obéir à la voix du patriotisme; ils eussent repoussé et vaincu la trahison.

«Je ne ferai rien d'incomplet, disoit Pichegru, je ne veux pas être le troisième tome de Lafayette & de Dumouriez,..... Il veut bien leur ressembler par la perfidie, mais il veut les surpasser par le succès et par le complet du crime.

Voilà donc le secret de cette faveur que le royalisme n'a cessé d'accorder depuis à Pichegru; voilà pourquoi il a été élu, le premier, président du conseil des cinq-cents, après la rentrée du nouveau tiers, au 1er Prairial; voilà l'explication des calomnies dont le Directoire exécutif fut l'objet, lorsqu'il ne fit qu'accepter la démission de ce général, dont il commençoit à peine d'entrevoir ou de soupçonner l'infidélité.

Vaincu le 13 Vendémiaire, le royalisme parut un instant céder à l'orage; il ne se montra, du moins pendant quelques mois, que sous les traits hideux du terrorisme, bien sûr de profiter presque également, ou du succès ou de la répression de ce nouveau genre de manœuvre; car tel est, citoyens, le danger de l'anarchie, que si elle triomphe, elle ramène à la royauté à travers les calamités et les crimes, et qu'elle n'a coutume de succomber qu'en faisant prendre aux autorités publiques une attitude toujours plus ou moins favorable aux partisans du despotisme. Cette dernière maxime ne s'est que trop vérifiée depuis quinze mois; et fort de la défaite de quelques brigands dont il avoit pu lui-même organiser le délire ou diriger les tentatives, le royalisme eût fait depuis lors des progrès sinon plus étendus, du moins plus rapides, si l'un de ses orateurs ne se fût trop hâté de marquer le but qu'on se promettoit d'atteindre. Cet orateur est le nommé Lemerer, avoué

ainsi que Merlan par Duvernois de Presle, comme intermédiaire connu et habituel entre une portion du corps législatif et les agens du prétendant. Quand, au mois de Fructidor de l'an 4, Lemerer eut osé, à l'une des tribunes nationales, désigner la constitution de 1791, comme l'objet des regrets de son parti; quand il eut témérairement insulté au triomphe que la liberté remporta le 10 Août 1792, les yeux de tous les députés fidèles à la république furent à l'instant défilés; et depuis lors jusqu'au 1er Prairial dernier, ils ne cessèrent d'opposer aux propositions contre-révolutionnaires, leur zèle, leur dévouement et leur majorité.

Forcé d'ajourner à ce 1er Prairial l'époque de son empire législatif, le royalisme donna d'autres directions à ses efforts: il enveloppa plus étroitement que jamais l'enceinte de la République; et se créant par-tout des agens, des centurions, des émissaires; organisant leurs relations, leur subordination, leur correspondance; constituant en quelque sorte la contre-révolution dans chaque département, dans chaque commune, il travailla tout-à-la-fois et à préparer les élections, et à s'assurer d'une force militaire qu'il pût montrer et développer au besoin.

Telle étoit, citoyens, dès le mois de pluviôse, la puissance du royalisme, que la découverte de la conspiration Brouier, Duman et Villennois ne fit qu'accroître son audace et que fortifier ses moyens par leur manifestation même. Jamais des conspirateurs plus convaincus par leurs écrits et par leurs aveux ne trouvèrent plus d'apologistes, de soutiens et de protecteurs; on ne craignit pas de laisser apercevoir toute la vivacité de l'intérêt que l'on prenoit à leur cause; et l'on trouva plus utile que dangereux de déployer, en les servant, toute l'étendue des ressources diverses du parti auquel on appartenoit sous eux.

Que dans la plupart des départemens, les élections aient été l'ouvrage de ce parti, on ne peut en douter, citoyens, ni lorsqu'on parcourt les débats du tribunal militaire, ni lorsqu'on lit les deux déclarations que Duvernois de Presle a déposées entre nos mains, et que nous publions aujourd'hui; enfin, ni lorsque l'on considère les sentimens et la conduite des nouveaux fonctionnaires que l'intrigue et la corruption ont donnés à la République. Les émigrés inondant de plus en plus Paris et les départemens; les républicains égorgés ou forcés de fuir loin de leurs foyers; la superstition et le fanatisme rappelés par ceux-là mêmes qui, sous la monarchie, avoient contribué à les proscrire; les institutions patriotiques abandon-

nées ou insultées ; les symboles du royalisme étalés avec impudence ; la licence de la presse , portée à un excès dont l'exemple n'existe nulle part ; les acquéreurs de biens nationaux , menacés ou déjà même dépouillés de leurs propriétés ; le crédit public presque anéanti ; le commerce paralysé ; l'industrie incertaine ; les transactions particulières sans règle et sans garantie ; le trésor national laissé sans ressource au milieu de les nombreux et urgens besoins ; tous les mécontentemens exaltés , toutes les discordes ranimées ; les défenseurs de la patrie récompensés de leurs triomphes, de leurs sacrifices et de leurs blessures , par des outrages et des proscriptions ; la paix extérieure enfin , retardée par l'annonce des innovations intérieures ; tel est, citoyens, le tableau que présente la République ; et c'est ainsi que se dissipe chaque jour l'espoir qu'avoit inspiré et accru, durant plusieurs mois , l'établissement de l'acte constitutionnel.

Non ! ce n'est point pour retourner à tant de misère et d'opprobre que vous avez traversé les périls d'une révolution. Vos enfans, vos frères, vos amis, n'auront pas en vain dissipé les armées des Rois et conquis l'admiration des peuples. Il n'appartiendra point à des factieux de renverser l'ouvrage de la volonté nationale ; la constitution de l'an 5 ne vous sera point ravie. Des élus de Blazkenbourg, usurpant le nom d'élus du peuple, des émigrés, des chefs de chouans, des chefs de conspiration, des hommes enfin qui ont constamment trahi leur devoir dans les fonctions les plus éminentes, ne vous enleveront point le fruit de vos travaux. Le corps législatif en saura faire sans doute une sage distinction. C'est sur son patriotisme et ses lumières que vous devez vous reposer pour opérer ce grand acte de justice et de nécessité. Ayez confiance dans le corps législatif, et laissez agir la loi ; sans quoi votre élan généreux prenant une marche irrégulière et mal assurée, et se dirigeant au milieu du tumulte vers un but mal aperçu, vous en perdrez tout le fruit, si même vous n'en éprouvez les plus tristes conséquences, comme vous l'avez éprouvé tant de fois. N'oubliez jamais, citoyens, que nous sommes entre deux périls également grands ; celui de laisser encore des germes à un mal qui nous amèneroit infailliblement de nouvelles secousses, et celui de périr par l'excès du remède.

Pour expédition conforme. — Le président du Directoire exécutif : *L. M. Réveilhière-Lepeaux.*

Par le Directoire exécutif, le secrétaire-général : *Lagarde.*

*Le ministre de l'intérieur aux administrations centrales des départemens & aux commissaires du Directoire exécutif près de ces administrations. — Paris le 18 Fructidor (4 Sept.) an 5 &c.*

Citoyens, les départemens ont été trop souvent trompés sur ce qui s'est passé à Paris. Les pièces authentiques, jointes à cette lettre, vous apprendront la vérité. La République a triomphé des conspirateurs royalistes. La constitution de l'an 3 échappe aujourd'hui à la rage de ceux qui voulaient la détruire. Si leurs suggestions osoient dénaturer les faits, vous les rétablirez ; vous prendrez le moyen d'éclairer vos administrés, par la publicité de tout ce que je vous envoie. Les partisans du trône pourront tenter de se venger sur les républicains. Vous devez déclarer que tous les corps constitués, civils & militaires, demeurent responsables de tous assassinats & autres entreprises contre les citoyens quelconques. Si les machinateurs de contre-révolution essaient d'établir une fausse législature hors de Paris, où reste & siège le corps législatif, vous devez vous y opposer de tout votre pouvoir, sans peine de rébellion. Songez que vous êtes garans de la tranquillité de vos départemens. Le Directoire exécutif compte sur votre zèle. Rendez-moi certain, sur-le-champ, de vos soins & de vos efforts pour maintenir l'ordre & la paix.

*Vive la République ! Salut & fraternité.  
François (de Neufchâteau).*

*Du Tyrol, le 5 Septembre.*

Suivant des lettres de Roveredo en date du 30 Août, les troupes autrichiennes qui se trouvent dans les environs de cette ville, font des dispositions qui sembleroient indiquer une marche prochaine en avant. Celles qui sont postées plus en arrière ont aussi reçu ordre de se tenir prêtes à marcher.

Il règne beaucoup de maladies parmi les françois en Italie ; les chaleurs excessives qu'il a fait, y ont autant contribué que le genre de vie du soldat. On compte dans les hôpitaux de Milan plus de 7000 malades ; presque tous atteints de fièvre putride.

*De Raishons, le 8 Septembre.*

Le cercle de Franconie vient, à l'instar de celui du Haut-Rhin, de demander l'intervention de S. M. l'Empereur de Russie pour le maintien de l'intégrité de l'Empire et l'obtention d'une paix constitutionnelle. On croit que les cercles de Bavière et de Suabe adresseront la même prière à ce monarque ; l'on dit même que le ministre directorial de Mayence doit proposer incessamment à la diète de faire, au nom de tout l'Empire, une pareille démarche.

M. de Molitor, colonel autrichien, qui étoit ici depuis quelques semaines, s'est légitimé comme commandant de la ville, & il vient de s'installer formellement en cette qualité. D'après la déclaration qu'il a faite, son objet n'est que de faire observer un meilleur ordre parmi les troupes qui sont en quartiers ici.

*De Bonn, le 7 Septembre.*

La petite ville de Rheinbach, située dans l'Eifel, à deux lieues de Flammersheim, vient de se prononcer pour l'indépendance ; en consé-

quence on y a planté, hier 6, l'arbre de la liberté, en présence de 40 députés d'autres communes des environs qui ont adhéré aux mêmes principes. (*Journal de Cologne*).

*De Cologne, le 8 Septembre.*

La destitution de notre Sénat s'est faite par le cit. Rhétel, commissaire-substitut français, et le général Trigny, commandant les pays conquis d'Entre-Meuse et Rhin. Voici les principales dispositions de l'arrêté de la commission intermédiaire de Bonn, émané à ce sujet, sous la date du 5 de ce mois.

„Vu l'article 8 de l'arrêté du général en chef en date du 16 Prairial dernier, portant que les recettes qui seront faites par les régences & sénats sur le produit des domaines féodaux, droits de péages, de barrières, de douanes &c. viendront à la décharge des habitans dans la cote des contributions. — Considérant que cette disposition n'est point exécutée à Cologne, où le produit très considérable des droits indirects n'est entré pour rien en déduction des décharges des habitans dans la dernière contribution qu'ils viennent de payer. — Considérant que la cause de la non-exécution de la susdite disposition consiste principalement dans l'existence d'un sénat trop nombreux, dont le traitement joint à beaucoup d'autres frais inutiles, absorbe une grande partie des revenus de ladite ville de Cologne. — Considérant d'ailleurs que le sénat actuel, au lieu de se considérer purement & simplement comme un corps administratif soumis au gouvernement français, a affecté dans plusieurs actes émanés par lui de se regarder lui-même comme un gouvernement ayant droit de résister à son gré à l'autorité française, se fondant sur les droits qu'il prétend tirer de sa constitution. — La commission intermédiaire arrête ce qui suit: *Art. Ier.* Conformément aux intentions du général en chef de l'armée de Sambre & Meuse, le sénat de la ville de Cologne est supprimé; les scellés seront apposés sur ses papiers par les soins du substitut du commissaire français. *Art. II.* Il sera établi sur-le-champ pour remplacer provisoirement le sénat une magistrature de 12

membres dont un sera président. *Art. III.* Cette magistrature sera composée des citoyens dont les noms suivent. Savoir: Kempis, lequel sera président; Ostges; Kramer; Zurhoven; Bourel; Hilden; Théodore Weyer; Beil; Jean Marie Farina; J. P. Martini; H. N. Engel; François Mulhens; Eschweiler. *Art. IV.* Cette magistrature se distribuera entre les membres, de la manière la plus convenable, les différentes branches de l'administration, & proposera à la commission intermédiaire le nombre d'emplois à établir pour le travail des bureaux, ainsi que le traitement à accorder tant auxdits emplois qu'aux membres de la magistrature eux-mêmes. *Art. V.* Aussitôt cette magistrature installée, elle procédera à la levée des scellés mentionnés en l'article premier, & recevra des magistrats supprimés leurs papiers, dont il sera dressé inventaire en présence du commissaire français. *Art. VI.* Il n'est point dérogé à l'arrêté du 2 Fructidor, qui prescrit la vérification des comptes du sénat. Les citoyens nommés par les tribus à cet effet s'occuperont de cette vérification, ainsi qu'il est prescrit par l'arrêté précité.

*Du Thal d'Ehrenbreisstein, le 9 Septembre.*

Comme des séditieux et des perturbateurs de la tranquillité publique se sont glissés de la rive gauche du Rhin sur celle-ci, le commandant de cette forteresse s'est trouvé obligé de faire publier et afficher ce qui suit:

„On annonce & avertit un chacun, que tout faux recruteur, embaucheur du militaire ou perturbateur du repos public, de quelque manière que ce soit, qui sera trouvé ici, sera jugé, sans aucun égard, d'après les loix militaires des troupes impériales, & condamné à mort.

Celui qui ayant connoissance d'un pareil embaucheur, le dénoncera & le fera arrêter, peut compter sur une récompense du commandant de cette forteresse.

Baron Sechter de Hermanstein, colonel au service de S. M. Imp. & Roy. commandant de la forteresse d'Ehrenbreisstein, & chevalier de l'ordre militaire de Marie-Thérèse.

\* Pour la 117e. Louerie du Hambourg, dont le tirage en une seule classe, aura lieu le 2 Octobre, & dans laquelle on peut gagner les lots importants de 60,000, 30,000, 15,000, 10,000, &c. marcs, courant de Hambourg, le marc à 40 kr. d'argent d'ici. On peut avoir chez moi des billets; demi à 40 florins; le demi-billet à 20 fl. & le quart à 10 fl. Le plan se donne gratis. On voudra bien affianchir les lettres & les remises. Reinganum, à Francfort, sur la place de Trèves, No. 90.

\* On désireroit trouver un domestique, mari de bons certificats, parlant l'allemand & le français, sachant coiffer &c.; s'adresser au Bureau de ce Journal.

\* M. Jean Quesnel, de Resière, département de la Somme, est prié de donner son adresse à M. l'abbé Courtin, Maison Teuonique, à Nuremberg; il a pour lui une lettre très intéressante; les personnes qui auroient connoissance dudit Sieur, sont priées de l'en avertir.

\* Jean Blair & Comp. viennent d'arriver d'Angleterre avec toutes sortes de mousselines fines pour habits de Dames, toiles de coton angloises, mouchoirs pailletés, rubans de soye, Manchester d'hiver. Ils ont leur magasin au Braunfels, au rez de Chaussée, No. 18.

\* Frédéric Eslinger, libraire sur le Kornmarkt, vient de recevoir les nouveautés suivantes:

Agatha, ou la Religieuse angloise; 3 vol. in 12. Paris 1797. Prix 4 florins.

L'italien, ou le Confessionnal des Pénitens noirs, par St. Radcliff; 3 vol. in 12. Paris 1797. Prix

5 florins 30 kr.

Voyage en Norwège, en Dannemark et en Russie, dans les années 1788 — 91, par Henry; suivi

d'une lettre sur la Russie, par Richer Serisy; 2 vol. gr. 8vo. Paris 1797. Prix 5 florins.

Edmond et Eléonore, par C. Marsbal; 3 vol. in 12. Paris 1797. Prix 4 fl.

Edouard, ou l'Enfant retrouvé, 3 vol. Paris 1797. Prix 4 fl.

On peut se procurer tous ces ouvrages au Bureau de ce Journal.

SUPPLEMENT  
A U  
JOURNAL DE FRANCFORT.

---

*De Francfort, le 12 Septembre.*

Nous recevons par une voie indirecte les détails suivans de la séance du corps législatif du 4.

„Le Conseil, après s'être déclaré permanent, a procédé à la lecture d'un message du Directoire, dans lequel il donne des renseignemens sur la *conspiration qui devoit éclater, appuyés de pièces qui constatent la réalité du complot.* C'est d'après ces renseignemens donnés par le Directoire, que le Conseil des 500, pour empêcher l'effusion du sang, a arrêté les mesures de sûreté suivantes, ainsi que la déportation des individus ci-dessous dénommés.

„Aubry, Job Aimé, Bailly, Boissy d'Anglas, Bornes, Bourdon de l'Oise, Cadroy, Couchery, De la Rue, Dumery, Dumolard, Duplantier, Duprat, Gilbert Desmolières, Gau, Henry la Rivière, Imbert Colonies, Camille Jordan, Jordan, Lacarrière, Marchand Gonnécourt, Lemerer, Merfan, Madier, Maillard, Noailles, André de la Lofère, Macurtin, Siméon, Tarbé, Vanblanc, Villaret Joyeuse, Barbé Marbois, Villot, de Torey, Vauviliers, Pavie, Pastoret, Pichegru, Patissart, Clermontand, Quatremère de Quincy, Muraire, Portalis, Paradis, Rovère, Troncon du Coudrai, Ferrand Vaillant, La fond ladebat, Lemaire, Maillard du Louvre, Murinay, Blin, Carnot, directeur, Barthélemi, directeur, Cochon, ancien ministre, Brothier,

Lavergne de Presles, d'Offonville, le général Miranda, le général Morguan, Buard, Mailhe, Ramel commandant des grenadiers, la Duchesse d'Orléans et le prince de Conti.

„Les représentans Doulcet et Normand avoient été compris dans la liste des déportés, les représentans ont demandé qu'ils en fussent rayés; cette proposition a été adoptée.

„De suite, Garnier a proposé de déporter les propriétaires des Journaux le *Thé*, le *Grondeur*, le *Messager du Soir*, le *Miroir*; renvoyé à une commission pour en faire le rapport.

„La loi qui ordonnoit le rappel des prêtres déportés, est rapportée. Tout ministre du culte, qui refusera de faire le serment exigé par la loi, sera déporté.

„La commission propose en outre d'annuler les élections faites par 64 départemens; la proposition mise aux voix est adoptée; ainsi le nouveau tiers sera renouvelé, de même que les administrations; il sera pourvu à ces places par le Directoire.

„Au nombre des résolutions, il s'en trouve une qui enjoint à tous les émigrés et individus non rayés de la liste des émigrés de sortir de la république sans délai.

„La loi qui ordonne la réorganisation de la garde nationale est rapportée.